



303+

vivre l'architecture

NUMÉRO 35 - PRINTEMPS 2017

SPECIAL  
LOI LCAP

Liberté de Création,  
Architecture  
et Patrimoine

**Le journal des Architectes et de l'Architecture  
de la région Nouvelle-Aquitaine.**

# Des élections intelligentes ?

Benoit ENGEL, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Poitou-Charentes.

En cette période d'élections surprises aboutissant parfois au plus inquiétant – je me mets à rêver à des élections intelligentes où les candidats comme les électeurs porteraient simplement en eux le désir de bien faire, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Je souhaiterais que ce rêve soit celui de tous les architectes de la Nouvelle Aquitaine, futurs candidats ou électeurs.

La réforme territoriale s'est imposée à notre Institution et elle sera effective aux prochaines élections ordinales.

Vos Conseils de Poitou-Charentes, d'Aquitaine et du Limousin ont travaillé main dans la main depuis plus de deux ans pour porter un projet politique cohérent et simple. Celui-ci permettra d'assurer un fonctionnement équitable et équilibré du futur Conseil de Nouvelle Aquitaine sur l'ensemble de ce vaste territoire.

La création de pôles à Poitiers, Limoges et Pau pour innover tout ce territoire est le socle essentiel de ce projet politique.

Pourquoi ? :

- car notre Institution est celle de TOUS les architectes, et qu'une proximité est essentielle pour maintenir le lien entre architectes et Ordre et entre confrères. C'est le rôle de l'Ordre ;
- parce que, seuls, nous sommes faibles et qu'il est essentiel d'agir à proximité de TOUS les organismes partenaires présents sur le territoire (CAUE, Syndicats, Fédérations, etc.). C'est le rôle de l'Ordre ;
- parce que, aujourd'hui plus qu'hier, l'Institution doit être proche du pouvoir politique que sont TOUS les parlementaires du territoire afin d'expliquer notre métier, nos préoccupations et donc pour influencer sur les textes qui régissent notre profession au quotidien. C'est le rôle de l'Ordre ;

- pour conserver des lieux de diffusion de l'architecture, en synergie avec le réseau des MdA existantes à Bordeaux, Poitiers, Limoges et Pau, mais aussi avec celui des centres de formations de Poitou-Charentes et d'Aquitaine. C'est là encore le rôle de l'Ordre ;

Ces pôles sont concrétisés dans la loi LCAP au travers de la notion de « représentativité territoriale » des CROA, ce dont nous nous sommes réjouis.

En revanche, pour être viable, ce projet politique était bien entendu accompagné de la demande de places réservées à des conseillers proches des 3 pôles. Cette condition n'a pas été entendue par le Ministère qui compte sur l'intelligence de la composition des listes pour assurer cette proximité. Ainsi, les listes devront être constituées de candidats provenant d'au moins 5 départements différents ce qui n'assure en rien un nombre de conseillers suffisant pour faire vivre les pôles.

Il faudra donc aussi compter sur l'intelligence des électeurs qui souhaiteront éventuellement panacher entre plusieurs listes tout en assurant des conseillers auprès des pôles.

J'en appelle donc à cette intelligence de TOUS : à ceux qui se lanceront dans l'aventure pour être conseillers comme à ceux qui voteront aux prochaines élections, pour que ce projet politique ne soit plus un rêve mais devienne réalité.

# Ce que les conseillers de l'Ordre ont fait pour vous.

## EN AQUITAINE.

### L'Ordre au plus près des architectes et du public •

Le 13 janvier, les conseillers se sont déplacés à Aiguillon pour une réunion décentralisée du Conseil et ont rencontré les architectes du Lot-et-Garonne à cette occasion. Ils se sont également mobilisés, le 26 janvier, pour l'assemblée annuelle du Conseil de l'Ordre et l'atelier d'information sur les élections ordinaires à venir.

### Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics •

E. Wirth a reçu des représentants du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine le 2 décembre, et du CAUE de la Gironde le 27 janvier. J. Mogan a représenté la profession au Comité régional des acteurs de la transition énergétique le 5 décembre. M.C. Plantier-Dubedout et S. Tardieu ont été reçus par le président du Conseil départemental 64 le 6 décembre, et par le président de l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques le 25 janvier. E. Wirth et B. Digneaux ont assisté aux vœux de Bordeaux Métropole le 9 janvier, de la Nouvelle-Aquitaine le 16, du Conseil départemental de la Gironde le 27. C. Le Calvé était aux vœux de l'urbanisme le 20 janvier. B. Digneaux a représenté le CROA à la conférence achats du département de la Gironde le 2 février ainsi que, avec J. Puissant, à l'ouverture du chantier de la Méca à Bordeaux.

**Institution ordinale •** En vue de préparer la future Nouvelle-Aquitaine, C. Pueyo et J. Puissant ont travaillé avec des conseillers de Limousin et Poitou-Charentes le 2 décembre, ainsi que le 26 janvier avec E. Wirth et M.C. Plantier-Dubedout. E. Wirth a représenté l'Aquitaine à l'assemblée générale de l'Ordre de Limousin le 9 décembre. Les conseillers ont participé au séminaire du 15 décembre sur la loi LCAP. Les neuf CROA du Grand Sud se sont réunis les 2 et 3 février, en présence d'E. Wirth, P. Cazaux, J. Vincent, J. Mogan, V. Gravière et M. Hessamfar-Vérons. J. Puissant a participé au conseil d'administration d'A & CP le 2 février. P. Cazaux et M. Hessamfar-Vérons ont reçu, le 17 février, trois architectes sélectionnés en vue de réaliser des travaux d'aménagement du 308.

**Filière Bâtiment •** V. Gravière a participé à des réunions du CREAHD les 7 décembre, 10 et 12 janvier. Le 6 janvier, E. Wirth a reçu des représentants du Collège régional des experts architectes, et un professeur de l'école d'architecture de Bordeaux. S. Tardieu et P. Cazaux ont participé à l'assemblée annuelle du Pavillon de l'architecture à Pau le 24 janvier.

### Litiges, déontologie et défense de la profession •

Une audience de la Chambre de discipline des architectes d'Aquitaine a eu lieu le 9 décembre, en présence de S. Tardieu, C. Le Calvé et M. Despré comme rapporteurs ou assesseurs, et de P. Cazaux représentant l'Ordre plaignant. M.C. Plantier-Dubedout, B. Digneaux, C. Dugarry et H.P. Richter se sont réunis les 30 novembre, 5 et 26 janvier en commission juridique pour traiter 30 dossiers de litiges entre architectes, et entre architectes et clients, ainsi que 14 cas d'usurpation du titre d'architecte, et 9 infractions à la déontologie.

## EN POITOU-CHARENTES.

### L'Ordre au plus près des architectes et du public •

le 16 décembre et le 20 janvier : «archi'pause» (ouverture du conseil aux architectes de la région à la pause déjeuner).

### Institution ordinale •

les 24 et 25 novembre : conférence des régions. Le 9 décembre : réunion annuelle du CROA Limousin. Le 26 janvier : réunion annuelle du CROA Aquitaine. Les 2 et 3 février : inter régions Grand Sud en Corse.

### Marchés publics / Urbanisme •

le 2 décembre et le 26 janvier : rencontre avec A&CP à Bordeaux. Le 17 décembre et le 17 février : comité de réflexion autour du projet «aménagement urbain» à Poitiers. Le 14 décembre : rencontre avec la SEMIE de Niort (office HLM). Le 15 décembre : séminaire loi LCAP à Bordeaux.

### Litiges, déontologie et défense de la profession •

le 5 décembre et le 13 janvier : audition d'architectes en commission déontologie, sur leurs pratiques professionnelles. Le 24 février : organisation d'une conciliation entre un architecte et son client.

### Partenaires du CROA •

le 25 novembre : rencontre avec les centres de formation de la Nouvelle-Aquitaine (APC Formation de Poitiers, CFAA de Bordeaux et CROA de Limoges) à Bordeaux.

## EN LIMOUSIN.

### Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics •

Le 25 janvier, Serge Bergeron a signé en tant que représentant du Conseil, la charte de développement urbain de la ville de Limoges avec l'ensemble des intervenants dans l'acte de construire : promoteurs, agents immobiliers, notaires, géomètres, fédération du bâtiment et CAPEB.

### Représentation de la profession •

Le 15 décembre, Béatrice Fournet-Reymond a représenté l'Ordre à la conférence « objectif BEPOS » organisé en collaboration avec le CAUE 87. Le 8 février Béatrice Fournet-Reymond a représenté l'Ordre à la réunion de concertation pour l'application de la future réglementation thermique avec la DREAL, le CAUE, Limoges Nature Environnement, Cluster Ecohabitat et des représentants des entreprises et artisans.

Dans la continuité du séminaire du 15 décembre 2016 organisé par Le 308, la ligne éditoriale de ce nouveau numéro du journal 308+ est consacré à la Loi LCAP qui était au centre de cette journée. Les vidéos des 4 tables rondes sont disponibles sur la chaîne youtube «troicenthui».

# Aux origines de la création d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'architecture

Patrick BLOCHE, député de Paris, rapporteur de la loi LCAP, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

**Extrait des réponses de Patrick Bloche à l'UNSFA, sur sa participation à l'élaboration de la loi LCAP.**

**Entretien complet «Eurodépendance», paru dans le Cahier Spécial Aquitaine de la revue Passion Architecture n°58 de septembre 2016 à l'occasion du congrès de l'UNSFA d'octobre 2016 à Biarritz.**

« Plus qu'une « aventure » dans laquelle je me serais lancé, c'est surtout l'idée d'être utile à un moment donné dans les responsabilités qui étaient miennes, qui m'a réellement motivé. D'où l'initiative que j'ai prise, fin 2013, de me « commander », avec naturellement l'accord de ma commission, un rapport sur les enjeux présents de l'architecture et de l'exercice de la profession d'architecte dans notre pays. J'y ai consacré, avec d'autres députés de ma commission et dans un cadre naturellement pluraliste, six mois de ma vie parlementaire. Beaucoup d'auditions (62 architectes notamment !), des déplacements sur le terrain et hors de nos frontières et, en juillet 2014, la publication d'un rapport riche de 36 propositions, que j'ai souhaité intituler « Pour une création architecturale désirée et libérée ». A partir de là, une dynamique politique vertueuse s'est mise en place et je suis reconnaissant à Fleur Pellerin d'avoir donné une suite à mon rapport dès sa nomination au Ministère de la Culture et de la Communication en septembre 2014. C'est ainsi qu'a été lancée la « Stratégie nationale pour l'architecture » et que le projet de loi, initialement consacré à la création et au patrimoine, s'est opportunément enrichi d'un volet architecture. Comment l'a dit Jean Jaurès : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin »...»

«Il n'y a pas UNE mesure emblématique mais plusieurs dispositions qui, réunies, contribuent, en 2016, à créer un cadre législatif favorable à l'architecture alors que tant de lois diverses,

voquées ces dernières années, avaient remis progressivement en cause la mission complète de l'architecte, de la conception à la conduite du chantier et à la conformité de la réalisation.»

«Le chantier ne fait que s'ouvrir... Il y a plein d'autres combats à mener. Sur les 36 propositions formulées dans mon rapport, beaucoup d'entre elles ne sont pas dans le champ législatif mais de nature le plus souvent réglementaire comme créer une délégation interministérielle à l'architecture placée auprès du Premier ministre ; faciliter l'accès au concours de candidats sans références soit parce qu'ils débutent, soit parce qu'ils n'en ont pas encore dans le domaine considéré ; rémunérer systématiquement le travail préparatoire de l'architecte à la demande de permis de construire ; élaborer une stratégie nationale de la commande publique ou encore relancer les réalisations expérimentales ( REX)...»



Retrouvez l'intégralité de la loi CAP et ses décrets sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Retrouvez le rapport de Patrick Bloche sur l'architecture :

[www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2070.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2070.asp)

Retrouvez le rapport complet de la Stratégie Nationale pour l'Architecture :

[www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Rapports/Strategie-nationale-pour-l-architecture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Rapports/Strategie-nationale-pour-l-architecture)

# BIENTÔT À LA **ma**: LA MAISON DES SUPER-HEROS

J'AI LIVRÉ TA MAISON DANS LE PLANNING  
**ET** DANS LE BUDGET PRÉVISIONNEL,  
ALORS LE SUPER HÉROS, ICI, C'EST  
Moi!! OK ?!!



# La loi, l'architecture et le patrimoine

Xavier CLARKE DE DROMANTIN, conseiller Architecture DRAC Nouvelle Aquitaine.



POMEROL - PETRUS - HERZOG ET DE MEURON  
PHOTOGRAPHIE : XAVIER CLARKE DE DROMANTIN.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a un triple objectif : garantir la liberté de la création, promouvoir la qualité architecturale et moderniser la protection du patrimoine. Le rapprochement au sein d'une même loi de trois disciplines de l'action culturelle, trop souvent dissociées, souligne clairement la volonté de créer une nouvelle dynamique d'intervention au service de l'intérêt public. Cette ambition sous-tend que, d'une part, la liberté de la création n'est pas une liberté sans responsabilité et que, d'autre part, le patrimoine est un support de création à part entière. Elle consacre une approche élargie du patrimoine englobant les biens culturels, les archives, les vestiges archéologiques, les monuments historiques, le patrimoine immatériel et ethnologique et, au-delà, l'architecture et les paysages culturels.

La loi LCAP conforte et modernise la protection des patrimoines considérés comme un formidable atout et une ressource rare dont la valorisation s'inscrit en cohérence avec la politique d'aménagement durable de notre environnement. Elle renforce la protection et l'étude des éléments significatifs du patrimoine

archéologique. Elle simplifie le droit des espaces protégés en introduisant la notion de « site patrimonial remarquable » en réponse aux attentes des publics et des territoires. Elle étend enfin les enjeux de valorisation du patrimoine à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au service de la transformation du cadre de vie au quotidien.

Il s'agit, plus concrètement, d'inscrire la protection du patrimoine mondial dans les outils de planification urbaine, d'ouvrir la politique de protection à la concertation et la médiation auprès des usagers, d'élargir la notion de patrimoine culturel à la production architecturale récente, de transformer automatiquement les différentes catégories d'espaces protégés existantes en « sites patrimoniaux remarquables » et de sauver ainsi plus de 600 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) menacées de disparition par la date couperet du 14 juillet 2016. Plus qu'un simple changement de dénomination, les « sites patrimoniaux remarquables » ont vocation à relancer la politique en faveur du patrimoine urbain et paysager et à jouer un rôle majeur au sein des projets de redynamisation des petites villes en décroissance.

En supprimant les frontières entre création, architecture et patrimoine, la loi LCAP a pour principale ambition d'encourager la société civile à devenir acteur de la fabrique du cadre de vie et à changer le regard porté sur son environnement quotidien en considérant l'architecture comme un patrimoine en gestation et le patrimoine comme une matière malléable et évolutive.

# Le « Permis de faire » à l'épreuve des assurances

Jean-Michel SAVIN, Directeur du développement et de la communication à la MAF.

**La loi LCAP autorise, à des fins expérimentales, la dérogation à des règles applicables à la construction d'équipements publics et de logements sociaux. Hors techniques traditionnelles et avis techniques, les entreprises de travaux peuvent augmenter le risque assurantiel des architectes.**

Les architectes rêvaient d'alléger les règles de construction, la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP), l'a fait. Dans son article 88, elle indique qu'à titre expérimental, « l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements et les organismes d'habitations à loyer modéré (...) peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction... »

Ce « permis de faire » qui vise à développer la liberté de la création dans la construction rejoint l'objectif de la MAF. Pour ses adhérents, la Mutuelle n'impose en effet aucune limite à l'expérimentation en dehors bien sûr du respect des contraintes administratives et les règles qui encadrent la profession. L'innovation n'est pas un obstacle pour l'assurance des architectes.

Ce n'est pas le cas pour les entreprises. En matière de produits de construction innovants et de techniques « non traditionnelles », ces dernières se voient imposer par leurs assureurs le recours aux procédés sous Avis technique (ATec) ou sous Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) dont la production est généralement assez coûteuse, complexe et longue à obtenir. Sans ces sésames délivrés par le CSTB, les entreprises doivent obtenir de leurs assureurs une extension de garantie. Dans ce cas, seule l'attestation nominative permet d'avoir la certitude que l'entreprise est assurée.

L'entreprise qui ne respecte pas ces règles expose l'architecte en cas de sinistre. La condamnation *in solidum* étant le seul recours du maître d'ouvrage qui cherche à être indemnisé,

l'architecte voit sa responsabilité retenue alors que l'assureur de l'entreprise n'apporte pas sa garantie.

Consciente que la loi LCAP peut aggraver ce risque tout en encourageant l'innovation architecturale, la MAF contribue à alimenter les discussions qui permettront la publication du prochain décret fixant très prochainement les règles du « permis de faire », notamment en ce qui concerne les matériaux et leur réemploi. Ce texte ne pourra véritablement voir le jour sans qu'une solution soit trouvée à la question de l'assurance de l'ensemble des intervenants.

Dans ce sens, la MAF se montre particulièrement active pour que la mesure favorisant l'expérimentation architecturale de la loi LCAP puisse voir le jour dans les meilleures conditions. Des échanges ont lieu avec le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) qui participe à l'élaboration du décret.

## BRÈVE

### LE JOLI MOIS DE MARS DES DÉCRETS ET DES SEUILS

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017**, le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire pour le dépôt d'une demande de permis de construire « par les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole » est de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 publié au « Journal officiel » du 16 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte.

**À compter du 1<sup>er</sup> mai 2017**, le recours à l'architecte sera obligatoire pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>.

Décret n° 2017-252 du 27 février 2017 relatif à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement publié au JO du 28 février 2017.



# De l'addition des lois et du pourcentage des honoraires

Nicola DELON, Encore Heureux, Architectes

**Nicola Delon, de l'agence Encore Heureux, s'exprimait le 3 mars 2017 au CROAIF à propos du permis de faire de la loi LCAP, destiné à expérimenter et notamment à créer un cadre légal pour le réemploi de matériaux de seconde vie. Voici un passage choisi, lorsqu'il en vient à parler de la profession, des lois et des honoraires d'architectes.**

L'architecte, dans son métier, dans son exercice, travaille face à une complexité normative croissante. On rajoute des lois en espérant qu'elles iront dans le bon sens, mais ça reste une addition, il est très rare d'enlever des lois. Normalement, on devrait considérer qu'il y a un nombre de lois maximum pour un pays et quand on en crée une nouvelle, il faudrait en enlever une.

Ce phénomène parmi d'autres, participe à la précarisation des classes créatives. Nous sommes une profession dans laquelle il y a aujourd'hui une grande violence professionnelle. A la fois pour les architectes isolés, seuls dans leur coin, et pour les architectes qui sont dans des agences de cinquante personnes, à qui on demande d'abattre du travail dans des conditions souvent difficiles.

Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que la précarisation progressive de notre profession est liée aussi avec une baisse de la qualité architecturale. Quand on passe ses jours et ses nuits à travailler, dans le stress et sans cesse, c'est au détriment de la fraîcheur mentale et même, on pourrait dire, de la santé mentale.

Au cœur de cela, il y a la question des revenus. Indexer sa rémunération, au pourcentage, sur la quantité de matière, donc sur la quantité de pollution que l'on crée, est totalement inconcevable aujourd'hui. Il faudra bien, à un moment donné, qu'on arrive collectivement à dépasser cette situation, qui n'est absolument pas défendable. Il faut s'attaquer urgemment à ce sujet.

Plus vous coulez du béton plus vous êtes payés. Lorsqu'on vient nous voir en nous demandant un projet écologique et économique, qui réemploie des matériaux et utilise le moins possible de matière, le pourcentage va à l'inverse d'une conception qui nous demande pourtant trois fois plus de travail. Un médecin n'est pas payé à la quantité de médicaments qu'il vous prescrit, sinon vous n'iriez pas le voir.

Trouvons une méthode à la fois juste et précise qui valorise la valeur ajoutée du travail des architectes. Il en va de notre sincérité et de notre engagement !

Nicola Delon est intervenu en 2016 dans le « Cycle Matières » organisé par Le308 - Maison de l'architecture et CFAA. La vidéo est disponible sur la chaîne youtube Troiscenthuit « Cycle Matière » Encore Heureux : Bricolage organisé.



# Dater et signer un bâtiment

Marc SABOYA, historien de l'architecture.

**Quand, comment et pourquoi les architectes signaient leurs façades ?**

Ces signatures apparaissent à Bordeaux à la fin du Second Empire, en même temps qu'une grande diversité des architectures. Ce phénomène va se renforcer au début du <sup>xx</sup>e siècle et totalement disparaître dans les années quarante.

Rien n'indique une obligation, plutôt une volonté. Les architectes s'affirment ainsi comme des spécialistes du style qu'ils signent. C'est aussi une publicité, presque toujours avec la date et souvent le nom de l'entrepreneur, ailleurs sur la façade parfois côte à côte.

Sur certaines maisons autour de 1900, l'architecte soigne la graphie de son nom, comme une véritable signature à la plume (maisons de l'architecte Monginoux), en cohérence avec le style de l'architecture, notamment art-déco.

Certaines devantures de magasins sont aussi signées, par des plaques de céramistes comme le fait le célèbre céramiste Paul Corrigé.

On remarquera notamment les signatures de l'architecte Valleton, engagé dans l'architecture néo-gothique, ainsi que celles de l'architecte Cyprien Alfred-Duprat, sous la forme d'une plaque de bronze appliquée, très visible.

La signature était une pratique plutôt urbaine, à Bordeaux, Arcachon, Bergerac, Périgueux, et dans la plupart des villes de la région.

Elle permet de voir que les architectes construisaient beaucoup autour de leurs agences, souvent directement dans les rues adjacentes (voir les maisons de Adoue vers 1900 Barrière St Augustin à Bordeaux).

**Aujourd'hui, la signature et la date sont devenues des obligations, qu'en pensez-vous ?**

Je trouve ça très bien, c'est à mon sens une manière de redonner à l'architecture sa place dans les beaux-arts : elle rappelle que l'architecte n'est pas seulement un technicien, il est aussi un artiste et il a le droit de signer.

Et en même temps, cela l'expose à la critique. Une manière de rappeler que l'architecte est un acteur citoyen qui crée la ville et doit, quelque part, rendre des comptes.

Pour les passionnés et les historiens, ce sera un outil pédagogique formidable puisqu'il permet de mieux comprendre ou de conforter nos connaissances des parcours des architectes, au détour de promenades urbaines.

On note que la signature de l'entrepreneur n'est pas de retour, peut-être serait-il pertinent de la recommander ainsi que celle des maîtres d'ouvrage professionnels, lorsque ces acteurs s'impliquent particulièrement dans la réussite du projet.

**La méthode utilisée pour signer va-t-elle évoluer ?**

Très certainement. Les matériaux de construction ont évolué et les signatures vont s'adapter.

La signature gravée est intéressante car elle peut difficilement disparaître ou tomber. La signature en applique a l'avantage de pouvoir survivre à une dépose-repose, lors d'une réfection de façade ou une isolation par l'extérieur. Certains projets vont-ils être signés à la peinture à l'eau, pour ne pas laisser de traces ?...

# Polyèdre :

## « Solide de l'espace de dimension 3 dont la frontière est réunion de parties de plans »

Yocto Studio - 8 rue Charles Gide 87 000 Limoges - [yocto.studio](http://yocto.studio) - Inscription à l'ordre : 083795

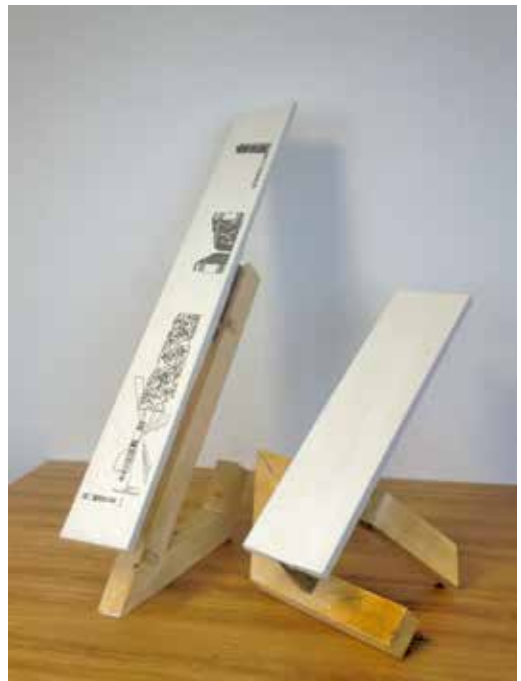
C'est au cours du printemps 2015, lors d'une présentation publique, que se joue une rencontre inattendue. Le collectif BSP porteur du projet Tram-train et travaillant sur les questions de mobilité en Limousin est interpellé par le collectif.748, groupement d'artistes et designers, dédié à la promotion et la diffusion de la création contemporaine locale. Les échanges qui en découlent révèlent très rapidement un amour commun du territoire, une vision partagée de ses potentiels, mais aussi et surtout une même énergie à y déployer. S'ensuit une étroite collaboration entre associations qui se poursuit encore aujourd'hui.

Jeunes diplômés, architectes, designers, artistes, riches de nos parcours et expériences personnels mis en commun, mais tous confrontés aux mêmes problématiques de l'arrivée sur le marché de l'emploi, l'idée nous vient rapidement d'entreprendre également la construction de notre propre structure professionnelle. Yocto Studio voit le jour en juin 2016.

Le concept est simple, la somme des compétences et regards issus des différents domaines de la création permet d'aborder toutes les échelles : de l'urbanisme à l'objet, en passant par l'architecture, le design et la communication. Cette approche transdisciplinaire donne alors la possibilité de composer l'équipe en fonction des particularités et besoins de chaque projet. Mais c'est au quotidien que cela prend tout son sens. D'abord au sein même du studio, où la confrontation et le mélange des savoirs décuplent les possibles, étoffent les réponses, tout en nous affranchissant chacun du strict cadre de nos métiers. Cela permet par tâtonnement de nous initier mutuellement, au fil des projets, à d'autres pratiques, outils et manières de faire. Ensuite, il y a les rencontres, chaque commande offrant l'occasion de côtoyer de nouvelles personnes et les univers qu'elles portent ; que ce soient celles qui nous confient leurs besoins, leurs envies, leurs rêves, ou celles qui nous épaulent dans leurs réalisations par la transmission de savoirs. Pédagogie qui s'inverse

avec plaisir lorsqu'il s'agit d'intervenir au sein des écoles d'Arts et de Design ou lors d'ateliers et workshops sur le terrain.

C'est au travers de ces multiples casquettes : d'habitants, de militants associatifs, de professionnels, d'apprentis et d'enseignants à la fois, qui se croisent, s'entremêlent et s'enrichissent en permanence, que nous façonnons progressivement notre propre métier.



PROCEPTION, 2017. (plâtre, bois, acier, encre sérigraphiée).  
Conception réalisation et cliché : Jean-Baptiste CLAVE - Plasticien, Designer  
Membre de Yocto Studio.

# Permis d'aménager

Le CFAA, en partenariat avec Ilot Formation, a été habilité par le CNOA pour dispenser une formation de 3 jours consacrée au permis d'aménager, sur tout le territoire national.

Programmation des formations par département, sur le site [www.le308.com](http://www.le308.com) rubrique « agenda », mois d'avril.

Pour les architectes exerçant en libéral, cette formation bénéficie d'une prise en charge directe par le FIF-PL : aucune avance de fonds, ni de dossier de demande préalable. Contact CFAA pour plus de renseignements 05 57 14 06 97

Le 27 février dernier est paru le décret qui prévoit « l'obligation de recourir à un architecte pour établir le projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>.

Les dispositions de ce décret s'appliquent aux demandes de permis d'aménager déposées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017. »

Ce décret, qui tient sur une courte page, introduit un élargissement significatif de l'obligation de recours à un architecte, dans un domaine d'intervention qui lui était peu confié jusqu'à présent.

C'est une évolution importante. Elle s'accompagne de la nécessité de renforcer dès à présent la formation de la profession sur ce vaste champ d'intervention et de réflexion, dans tous ses aspects théoriques, méthodologiques, politiques, économiques, juridiques ou réglementaires, aussi bien dans le cadre de la formation initiale des écoles d'architecture que dans celui de la formation continue.

À suivre donc...

## CULTURE

# Archéologie d'une utopie

Laurent VILLETTE, architecte.

En préambule d'une formation à la conception d'un Permis d'aménager (ou tout simplement pour le plaisir), on pourra lire l'étrange ouvrage de fiction de Fanny Taillander, « Les états et empires du Lotissement Grand Siècle »<sup>1</sup>.

Un groupe de nomades mène le temps de quelques jours « l'archéologie d'une utopie » dans les vestiges d'un lotissement, pour comprendre un temps disparu où l'humanité était sédentaire.

L'exploration rudimentaire, par une série de textes courts qui prennent la forme d'un jeu littéraire, questionne les traces d'un temps devenu incompréhensible et formule des hypothèses.

Il y est question pêle-mêle du parpaing et de sa racine latine perpes, perpétuel, du « plan du lotissement (comme) l'expression parfaite de la vision que le pouvoir se fait de son rôle et de son peuple », de boucles, de



« Les états et empires du Lotissement Grand Siècle – Archéologie d'une utopie »

Fanny Taillander,  
PUF éditeur, 2016

communication et d'évacuation, de crédit et de crédo, de l'assourdissante absence des tombes, d'un constat de ressemblance entre une reproduction de la Marie-Madeleine au miroir de Georges de La Tour et les dépouilles des téléviseurs muets qui évoquent des rites perdus.

Au moment de devoir repartir, les nomades ne savent pas s'ils ont compris l'énigme du lotissement. Seule certitude, celle de la valeur de l'archéologie comme miroir : « dans ces étranges vestiges, nous avons cherché à distinguer nos prémices, à lire les augures de nous mêmes – les indices de notre désir ».

Une petite bibliographie sur le lotissement et sur les sédentaires clôt l'ouvrage (mais pas le sujet).

1 sur une suggestion de Vincent Arné



PAGE PROJET

PHOTOGRAPHES : SÉBASTIEN LAVAL

## Un réceptacle ouvert

Benoît Hermet, rédacteur journaliste.

« L'écoute, l'attention au contexte et au programme, la pertinence de la réponse architecturale », telles sont les valeurs que défend Claudine Gaudin dans l'exercice de son métier. Basée à Poitiers, l'agence Duclos-Gaudin-Riboulot est familière de la construction d'équipements publics : groupes scolaires, centres médico-sociaux...

Lauréate du concours initié par la Ville de Poitiers, l'agence a réalisé cette Maison des Services publics dans le quartier Saint-Eloi. Le programme intégrait plusieurs enjeux : une inscription urbaine forte participant au renouvellement du secteur, un bâtiment à énergie positive regroupant une mairie annexe, un guichet de services et une médiathèque, l'ouverture sur le parc voisin.

Bâti sur une parcelle exigue, le nouvel équipement articule trois volumes correspondant à ses fonctions. Le premier, en bois, intègre les bureaux (services, mairie) et les locaux techniques derrière des lames à claire-voie. Un second volume vitré se retourne vers le parc et accueille le public autour d'un grand hall. La transparence se poursuit à travers l'escalier visible depuis la rue. À l'étage, la médiathèque déploie ses façades minérales tel un « réceptacle des savoirs », indique Claudine Gaudin. Des vitrages au nord invitent à regarder le parc. Au sud, une baie allongée soulignée d'un cadre module les apports solaires.

« Amener de la lumière dans un bâtiment compact était un des challenges », poursuit l'architecte. Des édifices sur les toits-terrasses introduisent des éclairages zénithaux et des possibilités de ventilation naturelle. Le béton isolé par l'extérieur apporte de l'inertie, des panneaux photovoltaïques produisent l'énergie renouvelable. À l'intérieur, l'utilisation du bois crée des ambiances agréables. Claudine Gaudin souligne aussi le dialogue avec les responsables des structures utilisant l'équipement, dès sa genèse. Sur les façades, une signalétique de points-virgules et des mouchards percés du même motif évoquent le langage, l'écriture... Une invitation supplémentaire à franchir les portes !

### Maison des Services Publics et Médiathèque à Poitiers (86)

**Maîtrise d'ouvrage**  
Ville de Poitiers

**Maîtrise d'œuvre**  
Architectes : Duclos-Gaudin-Riboulot  
Bureaux d'études :  
- DL Structures  
- Cabinet MIT (économiste)  
- Climat Conseil (HQE)  
- Poureau (fluides)

**Paysagiste associé**  
Christophe Lehuger

**Montant des travaux**  
1 970 000 €

**Surface SHON**  
1 196 m<sup>2</sup>

**Planning travaux / dates marquantes**  
début du chantier : octobre 2012  
durée : 15 mois  
livraison : janvier 2014

**Démarche**  
HQE et label BEPOS (bâtiment à énergie positive)



Ce journal est le vôtre. Au diapason de la grande région, il élargit son regard au-delà de l'Aquitaine, vers le Limousin et Poitou-Charentes. Envoyez-nous vos suggestions d'articles !  
sophie.molines@le308.com

# CROA AQUITAINE

## TABLEAU DES CONSEILS DU 16 DECEMBRE 2016 ET DU 13 JANVIER 2017.

### ◇ INSCRIPTIONS ARCHITECTES

BENJAMIN BOCQUET – Associé (33)  
JEAN-BAPTISTE COUTY – Libéral (33)  
DELPHINE DARMENDRAIL – Libérale et salariée (33)  
NATHALIE DUMOULIN – Associée (64)  
JULES EYMARD – Libéral (33)  
AURELIE FABRE – Libérale (33)  
THIBAUT LALA – Associé (33)  
MAINDI MURUA BERRA – Libérale (64)  
FRANCOIS PAIRAULT – Libéral (64)  
GUILLERMO PANDO DE PRADO – Libéral (64)  
MARIANNE VERDOUX – Libérale (Espagne)  
ANAIIS VILLALBA SUNYER – Libérale (33)  
MATHIEU VILLEMONTAIL – Associé (33)

### ◇ RÉINSCRIPTIONS ARCHITECTES

CATHERINE BATS – Libérale (40)  
PIERRE-OLIVIER GRAND – Libéral (33)  
CHRISTOPHE LOUWERSE – Associé (33)  
VINCENT PUYOO – Libéral (33)

### ◇ RADIATIONS ARCHITECTES

TIMOTHY ARGILE (47) – Retraite.  
PATRICK BALLOY (33) – Cessation d'activité.  
ALAIN BANQUET (24) – Retraite.  
JEAN-FRANCOIS BATS (40) – Retraite.  
ISABELLE BIERRY (33) – Démission.  
JEAN-CHARLES COMET (33) – Démission.  
GUILLEMETTE DE MONTEIL (33) – Démission.  
JEAN-PIERRE DUTILLY (33) – Cessation d'activité.  
JULIE GOEDKOOP (33) – Démission.  
SERGE GRESY (64) – Cessation d'activité.  
JEAN-LOUIS GUASCO (24) – Cessation d'activité.  
BENOIT MAYDIEU (33) – Cessation d'activité.  
GUY MONTHARRY (64) – Cessation d'activité.  
LAURENT MURILLO (64) – Décès.  
ETIENNE PARIN (33) – Retraite.  
JEAN-MARC RUIZ (40) – Décès.  
NICOLAS TURDEANU (33) – Retraite. Honorariat.  
CHARLES VERSWIJVER (33) – Retraite.

### ◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

ATELIER ALARY ARCHITECTE – SARL (33)  
ATELIER D'ARCHITECTURE GLOESS ET DEHAUT – SARL (33)  
ATELIER MAB (Module d'Architecture de Bordeaux) SASU (33)  
ATELIER PY – SARL (33)  
AVAA – VILLEMONTAIL ARCHITECTES ASSOCIES – SARL (33)  
CPLD ARCHITECTES – SARL (33)  
D2L ATELIER D'ARCHITECTURE – SARL (33)  
DELINEAVIT ARCHITECTURE – EURL (33)  
GANTIER ARCHITECTURE – SASU (33)  
LUDOVIC COCHET ARCHITECTE – SARL (33)  
MARIE-CELINE ARCHITECTE – SASU (64)  
MARIE-CLAUDE ROUBERTOU-TRAVADE EURL – EURL (64)  
MARTIN DUPLANTIER ARCHITECTES – SASU (33)  
MICKAEL HEBERT ARCHITECTE – SARL (33)  
PHOSPHORE – SARL (33)  
SAMAZUZU ARCHITECTURE ET URBANISME – SARL (64)  
SASU GILLES VACELET – SASU (64)  
SEVERINE TARDIEU ARCHITECTE – SARL (64)

### ◇ MODIFICATIONS SOCIÉTÉS

AREXAS (40) – SARL – Sortie d'un associé.  
BRASSIE ARCHITECTES (47) – SARL – Changement de forme juridique.  
HANUMAN (33) – SARL – Entrée d'un nouvel associé.  
JEAN-BAPTISTE COLTIER ARCHITECTURE (33) – SASU  
Changement de dénomination.  
YA ARCHITECTES (33) – SAS – Entrée d'une nouvelle associée et changement de dénomination.

### ◇ RADIATIONS SOCIÉTÉS

ARCHICOMET – SARL – Dissolution.  
ESCANDE SOCIETE D'ARCHITECTURE – EURL – Dissolution.  
KAT ARCHITECTURE – SARL – Dissolution.

### ◇ TRANSFERTS VERS AQUITAINE

PASCAL ARIBAUD – Transféré du CROA Languedoc Roussillon.  
MARIE KOBLER HAIDARA – Transférée du CROA PACA.  
PHILIPPE LARTIGAUD – Transféré du CROA Ile de France.

### ◇ TRANSFERTS HORS AQUITAINE

ARNAUD PUEL – Transféré vers le CROA Ile de France.

### ◇ PRESTATION DE SERVICES

MICHELENA ALBISTUR MARIA – Renouvellement de sa prestation (64).  
FINN NORKJAER – Renouvellement de sa prestation (33)

## CROA POITOU-CHARENTES

### TABLEAU DES CONSEILS 16 DÉCEMBRE 2016 ET DU 20 JANVIER 2017

#### ◇ INSCRIPTIONS ARCHITECTES

DAMIEN CHICARD – Associé (79)

MAXIME SOULARD – Associé (79)

#### ◇ RÉINSCRIPTION ARCHITECTE

LUC LEFEBVRE – Associé (17)

#### ◇ RADIATIONS ARCHITECTES

MICHEL ANGEVIN (94) – Cessation d'activité

JEAN BERAUD (17) – Cessation d'activité

NATHALIE CHAPON (17) – Démission

ANNE DELMAS (17) – Cessation d'activité

CYRIELLE GUILBAUD POTIN (86) – Démission

SEVERINE LEROUX (17) – Absence de justificatifs permettant le maintien au tableau

NADEGE MENARD (16) – Démission

JACK PIOU (79) – Cessation d'activité

#### ◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

HUBERT BONFILS ARCHITECTURE – EURL (16)

KER STRAT ONE – SELAS (79)

VESTA ARCHITECTURE – SASU (86)

VICTOR ARCHITECTES – SARL (79)

#### ◇ MODIFICATIONS SOCIÉTÉS

BINOM'ARCHITECTURE (86) – SARL – Transfert du siège social

CORSET-ROCHE ET ASSOCIÉS (86) – SARL  
Transfert du siège social

TEMIS ARCHITECTES (79) – SARL – Transfert du siège social

UBIK ARCHITECTURE (17) – SARL – Transfert du siège social

ZEST ARCHITECTURE (17) – SARL – Transfert du siège social

#### ◇ RADIATIONS SOCIÉTÉS

ATELIER ESQUISSE (86) – SARL – Dissolution

2B D'ARCHI (86) – SARL – Dissolution

#### ◇ TRANSFERT VERS POITOU-CHARENTES

LAURENT BOURHIS – Transféré du CROA Aquitaine

AURELIE FARRET – Transférée du CROA Limousin

CÉCILE METAIREAU – Transférée du CROA Ile de France

#### ◇ TRANSFERT HORS POITOU-CHARENTES

JEAN-BAPTISTE BOULANGER – Transféré vers le CROA  
Midi-Pyrénées

## CROA LIMOUSIN

### TABLEAU DES CONSEILS DU 9 DÉCEMBRE 2016 ET DU 27 JANVIER 2017

#### ◇ INSCRIPTION ARCHITECTES

LIONEL BARRIERE – Associé (19)

SOPHIE SAMARY – Libérale (87)

#### ◇ RADIATION ARCHITECTES

JEAN-YVES BERNARD (87) – Cessation d'activité.  
Honorariat.

CLAIRE CANTONNET (19) – Cessation d'activité.

ELISE CESSAT (19) – Cessation d'activité.

NADIA DJENAD (23) – Cessation d'activité.

FABRICE GERVILLE-REACHE (87) – Changement d'activité.

THOMAS KIRKOPOULOS (87) – Décès.

FANNIE LOGET (87) – Cessation d'activité.

ANDRE MALEFOND (87) – Changement d'activité.

DIDIER MOUNIER (87) – Défaut d'assurances.

CHRISTIAN PETIT (19) – Cessation d'activité

#### ◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

EURL JULIETTE MESNILDREY ARCHITECTURE – EURL (87)

FREDERIC GUILLIN ARCHITECTES – SASU (19)

LATOURE ANNE MARIE – EURL (19)

SASU LIONEL BARRIERE – SASU- (19)

#### ◇ MODIFICATION SOCIÉTÉ

NUANCES D'ARCHITECTURE (23) – SARL – Changement de  
dénomination.

#### ◇ RADIATION SOCIÉTÉ

SAS D'ARCHITECTURE ABACA CONCEPT (19) – SAS –  
Dissolution.

#### ◇ TRANSFERT VERS LE LIMOUSIN

NATHALIE FOURTET – Transférée du CROA Auvergne.

#### ◇ TRANSFERT HORS LIMOUSIN

AURELIE FARRET – Transférée vers le CROA  
Poitou-Charentes.

## BRÈVE

### AGORA 2017, BIENNALE D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE DESIGN DE BORDEAUX

Fidèle à la manifestation, le 308 – Maison de l'Architecture et Ordre des Architectes d'Aquitaine, s'animera au rythme de l'évènement et proposera un programme en phase avec la thématique du Paysage, en partenariat avec la Fédération Française du Paysage Sud Ouest, au Hangar 14 et au 308.



# L'agenda des formations du CFAA.

## AU 308 AVENUE THIERS, À BORDEAUX

### • lundi 3 avril

« gestion MOE - stratégies d'entreprise MOE : formes d'exercice, statut juridique, statut social du dirigeant »

### • mardi 4 avril

« gestion MOE - stratégies de développement : marchés, prospection, communication »

### • lundi 3 et mardi 4 avril

« feebat maîtrise d'œuvre m5b »

### • mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 avril

« archicad - BIM architecture - perfectionnement »

### • lundi 10 et mardi 11 avril

« sketchup perfectionnement - BIM architecture »

### • mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 avril

« revit architecture BIM & maquette numérique - perfectionnement »

### • mercredi 19 et jeudi 20 avril

« vers HQE performance, la HQE évolue, nouveaux référentiels, nouveaux labels »

### • mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril

« le sol : apprentissage des bases fondamentales pour une démarche d'aménagement durable »

### • lundi 24 et mardi 25 avril

« maîtriser les enjeux d'une démarche de projet BIM : potentialités des outils de travail collaboratif »

### • mercredi 26 et jeudi 27 avril

« accessibilité handicapés dans les ERP »

### • mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 mai

« réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien »

### • du lundi 15 au jeudi 18 mai

« revit architecture - BIM & maquette numérique - initiation »

### • mercredi 17 et jeudi 18 mai

« bâtiments à énergie positive / BEPOS »

### • lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mai

« allplan - BIM architecture & maquette numérique »

### • mardi 6 juin

« gérez votre temps et gagnez en efficacité ! »

### • mercredi 7 et jeudi 8 juin

« feebat maîtrise d'œuvre m5a »

### • lundi 12 et mardi 13 juin

« rénovation globale - maîtriser un audit énergétique et patrimonial, une étape clé dans la réussite d'un projet »

### • mercredi 14 juin

« gestion MOE - maîtrisez la gestion financière de l'entreprise »

### • jeudi 15 juin

« gestion MOE - ressources humaines : stratégies intégrer, externaliser ou collaborer »

### • jeudi 15, vendredi 16 et vendredi 23 juin

« économie du projet - l'économie de la construction »

### • lundi 19, mardi 20 juin / mardi 18 juillet

« concevoir un permis d'aménager »

### • mercredi 21 et jeudi 22 juin

« enjeux et conséquences de la réforme de la commande publique sur les marchés de maîtrise d'œuvre »

### • mercredi 21 et jeudi 22 juin

« BIM niveau 2 - bonnes pratiques BIM - dessin ifc et protocoles de collaboration »

### • lundi 26 et mardi 27 juin

« sketchup initiation - BIM architecture »

### • mardi 27 et mercredi 28 juin

« accessibilité handicapés dans les ERP »

### • mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 juin

« revit architecture - BIM & maquette numérique - perfectionnement »

## HORS LES MURS

### • lundi 10 et mardi 11 avril / lundi 15 mai, à Agen (47)

« concevoir un permis d'aménager »

### • mercredi 26 et jeudi 27 avril, à Vouillé (79)

« BIM niveau 2 - bonnes pratiques BIM - dessin ifc et protocoles de collaboration »

### • lundi 12 et mardi 13 juin, à Royan (17)

« BIM niveau 2 - bonnes pratiques BIM - dessin ifc et protocoles de collaboration »

## BRÈVE

## UN AUTOMNE TRÈS ARCHI EN AQUITAINE ET AU-DELÀ : - #ARCHISJPO ET #JNA LA JONCTION

Pour sa 4<sup>e</sup> édition nationale, la manifestation « Les architectes ouvrent leurs portes » organisée par le Conseil National de l'Ordre est reportée du mois de juin au mois d'octobre, en cohérence avec l'organisation des Journées Nationales de l'Architecture, initiées par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2016.



# L'agenda des régions.

## EN AQUITAINE

### — AU 308

• **mercredi 12 avril de 8h30 à 10h30 — ORDRE DES**

**ARCHITECTES + MAFF**

Petit déjeuner juridique : « le devoir de conseil », réservé aux architectes.

### — À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE

• **jusqu'au 27 mai, 48 rue Victor Hugo, à Rouen**  
Itinérance de l'exposition : « architectures dessinées ».

• **Date à préciser, 308 avenue Thiers, à Bordeaux**  
Soirée de restitution des « Dauphins Résidences ».

• **jusqu'au vendredi 9 juin, 308 avenue Thiers, à Bordeaux**

Exposition : « La maison des super-héros ». Partenaires : Delta Dore, Perspective & Forbo Flooring Systems

— autour de l'exposition

**27 cours Balguerrie à Bordeaux (Chartrons)**

Exposition : « bulles en perspective : le design et la BD ». PERSPECTIVE partenaire de l'exposition.

**place Saint-Projet, à Bordeaux**

Faites l'expérience de la maison connectée en visitant : « My connected home by Delta Dore ». DELTA DORE partenaire de l'exposition.

### — AU PAVILLON DE L'ARCHITECTURE

• **du jeudi 23 mars au dimanche 26 mars, à Pau**  
Salon de l'habitat : permanences d'architectes et paysagistes. Expositions : « habiter : des cimes aux bords de mer » et « home sweet home ».

• **mardi 11 avril à 18h30, 1 place Mulot, à Pau**

Visites architecturales : « la maison Baylaucq ».

Exposition : « l'air de famille, portraits d'enfants de la collection Gramont ».

• **vendredi 14 avril, 3 place de la Monnaie, à Pau**

Formation : « réalité virtuelle ».

• **du mardi 9 au mercredi 24 mai, 3 place de la Monnaie, à Pau**

Eposition : « Pau 2030 : imaginer la ville de demain ».

• **jeudi 11 mai à 17h30 boulevard de l'aviation, à Pau**  
Visite du stade du hameau.

• **mardi 17 mai à 18h30, 3 place de la Monnaie, à Pau**  
Pau 2030 : « imaginer la ville de demain ». Conférence : « regarder l'espace urbain », par Laurent Agut, designer graphique, enseignant à l'École Supérieure d'Arts des Pyrénées.

• **mardi 23 mai à 18h30, 3 place de la Monnaie, à Pau**  
Pau 2030 : « imaginer la ville de demain ». Rencontre avec Jean-Paul Brin adjoint au maire de Pau et Gaultier Lagalaye, responsable du service maîtrise d'ouvrage urbaine.

• **jeudi 15 juin à 18h, 3 place de la Monnaie, à Pau**  
Soirée de rencontres et d'échanges – Présentation des projets par leurs concepteurs : « géométrie et perspectives des façades isolées ».

• **mardi 20 juin à 18h, 3 place de la Monnaie, à Pau**  
Présentation d'IDS archicad 21.

• **samedi 24 juin à 15h30, à Pau**

Visite guidée sur les rives des gaves, par Gabrielle Doucinet, guide conférencière.

## EN POITOU-CHARENTES

### — APC FORMATION

• **lundi 3, mardi 4 et mardi 25 avril / mercredi 3 mai, à Poitiers (86)**

Formation : « concevoir un permis d'aménager ».

• **mercredi 26 et jeudi 27 avril, à Niort**

**Les Ruralies (79)**

Formation : « BIM niveau 2 – bonnes pratiques BIM – dessin ifc et protocoles de collaboration ».

• **jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 juin / lundi 3 juillet à Niort**  
**Les Ruralies (79)**

Formation : « concevoir un permis d'aménager ».

### — ORDRE DES ARCHITECTES

• **vendredi 19 mai, à la Rochelle (17)**

Assemblée annuelle, prestation de serment des jeunes inscrits.

• **Date et horaires à préciser, 75 boulevard Gambetta à Limoges**

Formation : « concevoir un permis d'aménager ».

Formation : « l'accessibilité dans les ERP ».

Formation : « réhabilitation durable et diagnostic technique en bâti ancien ».

Formation : « enjeux et conséquences de la réforme de la commande publique sur les marchés de maîtrise d'œuvre ».

Formation : « jury de concours ».

## EN LIMOUSIN

### — À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE

• **en avril, mai (dates à préciser), 75 boulevard Gambetta, à Limoges**

Exposition : François Depresle, architecte.

• **en avril, mai (dates à préciser), 75 boulevard Gambetta, à Limoges**

Exposition : photographies d'architectures Clément Descubes.

• **tous les deuxièmes vendredis du mois à 14h**

Après-midi : « BLA BLA ».

# 303+

trois cent huit avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
tramway ligne A, arrêt Galin 05 56 48 05 30  
Contact comité de rédaction : sophie.molines@le308.com  
www.le308.com

 [www.facebook.com/le308](http://www.facebook.com/le308)  
Chaîne YouTube : [www.youtube.com/user/troiscenthuit](http://www.youtube.com/user/troiscenthuit)

## Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes

### — Aquitaine

308 avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
Tél. 05 56 48 05 30 — [ordre@le308.com](mailto:ordre@le308.com)  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)

**ERIC WIRTH** (Président)

**LAURENCE SERVAT** (Direction et Service juridique)

**SOPHIE MOLINES** (Communication, Coordination du 308)

**JULIE DUPUY** (Secrétariat, Comptabilité et Tableau)

**EMMANUELLE LACAVER** (Assistante administrative)

### — Poitou-Charentes

1, rue de la Tranchée, 86000 Poitiers  
Tél. 05 49 41 46 71 – Fax. 05 49 55 34 22  
[croa.poitou-charentes@wanadoo.fr](mailto:croa.poitou-charentes@wanadoo.fr)

**BENOÎT ENGEL** (Président)

**ISABELLE BABIN** (Assistante de direction)

**CÉLINE DESBORDES** (Secrétaire)

### — Limousin

75 boulevard Gambetta, 87000 Limoges  
Tél. 05 55 33 22 56 – Fax. 05 55 32 74 74  
[croa.limousin@wanadoo.fr](mailto:croa.limousin@wanadoo.fr)

**SERGE BERGERON** (Président)

**CHANTAL DELOMÉNIE** (Assistante de direction)

**MAËVA GREZES** (Assistante juridique et administrative)

## Maisons de l'Architecture

### — Aquitaine

308 avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
Tél. 05 56 48 83 25 – Fax. 05 56 79 26 76  
[ma@le308.com](mailto:ma@le308.com)  
[www.ma-lereseau.org/aquitaine](http://www.ma-lereseau.org/aquitaine)

**PASCAL TEISSEIRE** (Président)

**ADRIEN MAILLARD** (Directeur des projets)

### Pavillon de l'Architecture

3 place de la Monnaie, 64000 Pau  
Tél. 05 33 11 44 86 – Fax. 05 59 82 88 32  
[contact@pavillondelarchitecture.com](mailto:contact@pavillondelarchitecture.com)

**SÉVERINE TARDIEU, LANCELOT DE MADAILLAN** (Co-Présidents)

**NADINE BUENO** (Direction)

### — Poitou-Charentes

1 rue de la Tranchée, 86000 Poitiers  
Tél. 05 49 42 89 79 – [mdapc@mdapc.fr](mailto:mdapc@mdapc.fr)  
[www.mdapc.fr](http://www.mdapc.fr)

**JEAN-PIERRE BÉCOT** (Président)

**STÉPHANE DUVAL** (Directeur)

**PAULINE BELTRAN** (Médiatrice)

### — Limousin

75 boulevard Gambetta, 87000 Limoges  
[archi.lounis.bertrand@orange.fr](mailto:archi.lounis.bertrand@orange.fr)

**BÉATRICE FURNET-REYMOND** (Présidente) – 06 32 18 80 06)

**SOPHIE BERTRAND** – 06 62 98 09 03

## Architecture & Commande Publique

308 avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
Tél. 05 57 14 06 91 – Fax. 05 56 79 26 76  
[acp@le308.com](mailto:acp@le308.com)  
[www.a-cp.fr](http://www.a-cp.fr)

**ANNICK HAIRABEDIAN, JACQUES LECCIA** (Co-Présidents)

**VÉRONIQUE BACHWA** (Assistante de direction)

**ADELIN DURAY** (Secrétaire)

## Centre de Formation Aquitain des Architectes et Paysagistes

308 avenue Thiers, 33100 Bordeaux  
Tél. 05 57 14 06 97 – Fax. 05 56 52 53 57  
[cfaa@le308.com](mailto:cfaa@le308.com)

**DENIS LATOUR** (Président)

**CORINNE LÉGER** (Directrice du CFAA)

**CLAIRE VAISSEAU** (Conseillère en formation)

308+ est une publication des Architectes et de l'Architecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

N° ISSN 2267-3776.

directeur de publication : ERIC WIRTH,  
rédacteur en chef : JULIEN VINCENT,  
comité de rédaction : VINCENT ARNÉ, VÉRONIQUE BACHWA,  
JULIE BOUTET-POURRIER, SOPHIE BERTRAND, ANTHONY JEAMET, CORINNE LÉGER,  
PASCAL LEBRUN, ADRIEN MAILLARD, PATRICK VETTIER, LAURENT VILLETTE,  
coordination : SOPHIE MOLINES,  
conception graphique : DIDIER LECHENNE.